République Française

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE TAVAUX

COMMUNE DE CHAMPDIVERS
4 rue du château
39500 CHAMPDIVERS
TEL : 03.84.70.00.65
mairie@champdivers.fr

Procès-verbal du conseil municipal SEANCE DU 1ER JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11	*Nombre de présents : 7*	*Nombre de votants : 9*
Date de convocation : 20 06 2025		*Date d'affichage : 07.07.2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de Champdivers régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. MEUGIN Olivier, Maire.

Présents : MEUGIN Olivier, MAUGAIN Brigitte, MOUQUOD François-Xavier, BELTRAMELLI Jérôme. BAINIER Marine. SANTINA Angélique. WACHOWICZ Laurence.
Absents excusés : BERTHET Olivier. BOICHUT Olivier. COMBE Sylvain. DORMOY Anthony.
Pouvoirs : Berthet Olivier à Mouquod François-Xavier. Boichut Olivier à Meugin Olivier.
Monsieur Jérôme BELTRAMELLI a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Virement de crédits pour le chapitre 66 : les crédits budgétaires prévus à l'article 66111, intérêts des emprunts, n'étant pas suffisants, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits de 1 675 € de l'article 673 vers l'article 66111.

Travaux d'effacement des réseaux rue Jacques de Molay : le maire présente l'Avant-Projet Sommaire dont le plan de financement se résume ainsi :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en € TTC	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	109 079,05	Facé : 73 881,53 TVA Récupérable : 16 727,14	18 470,38	0,00	0,00
ECLAIRAGE PUBLIC	24 474,18 Plafonné à 19 634,23	-	4 908,56	19 565,62	15 650,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	23 799,86	TVA Récupérable : 3 649,68	4 030,04	16 120,14	12 900,00
Montant total	*157 353,09*	-	*27 408,98*	*35 685,76*	*28 550,00*

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable et mandat le maire afin de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Tarif publicité dans le bulletin municipal années 2023 et 2024 : le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la publicité dans le bulletin municipal 2023 :

- Encart 78 X 54 = 42 €
- Encart 78 X 95 = 66 €

Pour l'année 2024, ces tarifs restent inchangés. Le maire est chargé de faire procéder à la facturation de ces recettes sur les 2 années.

Proposition d'un habitant de cession de 2 parcelles : le propriétaire de la maison située au 10 rue du colombier (parcelle ZD 52) a fait borner sa propriété afin de clôturer la partie donnant sur le chemin des graviers. Il propose à la commune de lui céder à titre gratuit (les frais de notaires restant à charge de la commune) les parcelles ZD 195 de 54 centiares (bordure du chemin des graviers) et ZD 194 de 63 centiares (rue du colombier). Le conseil émet un avis favorable.

Recensement de la population : le recensement est prévu à partir du 15 janvier 2026 ; à ce titre, l'Insee sollicite la désignation d'un coordonnateur communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Isabelle Giboulot (le maire est chargé d'établir un arrêté), et M. Olivier Meugin son suppléant.

Modification des statuts du Grand Dole : le conseil municipal prend acte de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2025 : les statuts de la CAGD sont modifiés afin d'intégrer la compétence facultative suivante : soutien aux associations et manifestations culturelles et évènementielles d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale : soutien aux actions d'animation de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'évènementiel.

Adhésion de la commune à l'AMF : le maire indique qu'il serait judicieux que la commune adhère à cette association, qui peut apporter beaucoup d'informations et de conseils, dans tous les domaines intéressant le village. Le coût est de 77 €/an. Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable.

Subventions aux associations : après en avoir délibéré, le conseil décide l'attribution pour 2025 :

Subventions Communales :

- Animation loisirs de Champdivers 90 €
- Club du finage de Champdivers 90 €
- Club gymnastique de Champdivers 90 €
- Anciens combattants de Champdivers 90 €
- Atelier de Fil en joie de Champdivers 90 €
- ACCA (chasse) de Champdivers 90 €

Subventions Intercommunales :

- Donneurs de sang à Tavaux Damparis 30 €
- Lutte contre la sclérose en plaques 30 €
- Centre Leclerc à Dijon 30 €
- Souvenir Français à Saint-Aubin 30 €
- Assoc. Secrétaires de mairie du Jura 30 €
- Association des paralysés de France 30 €
- Ecole des chiens guides d'aveugles 30 €.

Questions diverses.

- Demande de M. Guyon, goudronnage de la rue de l'épi : des devis seront demandés.
- Une subvention exceptionnelle de 210 € sera versée à l'ACCA de Champdivers suite à la réfection du broyeur.
- Un tarif exceptionnel de location de la salle des fêtes est voté pour l'association intercommunale ALTERCOR qui peut louer la salle 6 fois la même année au tarif de 200 € le week-end (100 €/jour), la 7ème location sera gratuite.

A Champdivers le 08 juillet 2025

Le maire,

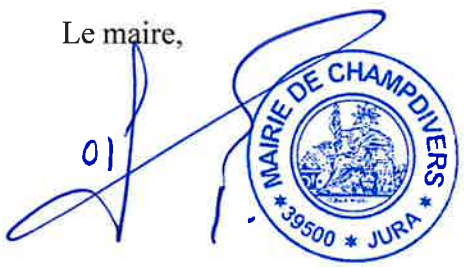

Olivier MEUGIN